

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 9 décembre 2022

Nombre de délégués

. en exercice : **27**
. présents : **23**
. votants : **26**

Le **DIX NEUF DECEMBRE**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, MORVAN, ROCHETTE, TOGNET.

Absents excusés : Madame Laure PION

Monsieur Gérard BORDON

Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Monsieur Bernard CHENE

procuration à Monsieur Philippe GIRARD

procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

Excusé : Monsieur Yannick LE ROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Christian ROCHETTE

OBJET : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION DECLICC POUR LE FINANCEMENT DU SURCOUT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Président fait part au Conseil communautaire de la demande, en date du 21 novembre 2022, de l'association DECLICC concernant l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 77 329,58 € au titre du financement du surcoût de la restauration scolaire 2021.

Il expose que les dépenses engagées et les recettes perçues par l'association au titre de l'année 2021 s'élèvent :

- Au titre des dépenses à **353 007 €** et se répartissent entre :

- La fourniture des repas pour 33,16 %
- Les charges de personnel pour 66,51 %
- Diverses fournitures pour 0,33 %

Le coût d'un repas s'élève à **13,33 €**

- Au titre des recettes à **275 677 €** et se répartissent entre :

- La participation de la 4C pour 47,08 %
- La participation des familles pour 45,41 %
- La prestation de la CAF pour 5,19 %
- Diverses recettes pour 2,32 %

Le financement d'un repas s'élève à **10,41 €**

Le déséquilibre recettes/dépenses de 2,92 € par repas s'explique par :

- Une hausse de la fréquentation de la restauration scolaire
- L'augmentation des charges de personnel en raison des taux d'encadrement imposés par la législation, la hausse des rémunérations et l'application des dispositions salariales aux contrats de travail à temps partiel.

Il souligne que compte-tenu du prix de revient d'un repas et de l'augmentation des coûts répercutée par le prestataire de la restauration scolaire à compter de 2023, une hausse de 0.30 € par repas de la participation des familles sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il précise également que désormais pour une meilleure visibilité budgétaire :

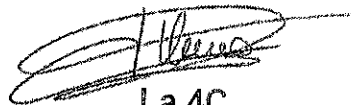
- Le budget prévisionnel de la restauration scolaire sera calqué sur l'année scolaire et non plus sur l'année civile, et sera validé par la 4C avant toute attribution de subvention,
- Des états budgétaires trimestriels seront produits par l'association à la 4C.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 23 voix pour, 2 abstentions (Mesdames DUPENLOUP, CLEMENT). Madame RANCUREL ne prend pas part au vote :

- **DECIDE** d'allouer à l'association DECLICC une subvention complémentaire de 77 329,58 € pour le financement du surcoût de la restauration scolaire 2021.
- **APPROUVE** l'augmentation de la participation des familles de 0.30 € par repas à compter du 1^{er} janvier 2023.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard CHENE



La 4C
Communauté de Communes
du Canton de La Chambre
39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES
Tél. : 04 79 56 26 64
Mail : comcomco@orange.fr - site Internet : <http://www.la4c.fr>